Ministry of Education

Office of the ADM
Business & Finance Division
20th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances
20e étage, Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ontario

2012: B13

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Directrices et directeurs de l'éducation Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
EXPÉDITEUR :	Gabriel F. Sékaly Sous-ministre adjoint
DATE:	**juillet 24, 2012**
OBJET :	**Cadre financier pour les négociations locales**

Je vous écris au sujet de l'approche consistant en un cadre financier que, selon les attentes du Ministère, les conseils scolaires devraient suivre pour les négociations locales. Ces négociations devraient être conclues avant le début de l'année scolaire 2012-2013.

Comme vous le savez, à la suite de l'annonce du plan du gouvernement pour l'équilibre budgétaire dans le budget de l'Ontario 2012, un règlement a été publié pour le financement en 2012-2013 qui intègre les paramètres financiers du gouvernement destinés à servir de base au processus de table provinciale de discussion (TPD). Pour plus de détails, référez-vous à la note de service du 29 mars : **2012:B5 – *Financement de l'éducation pour 2012-2013***.

Au cours de ces derniers mois, nous avons travaillé avec nos partenaires en éducation, dans le cadre de la TPD, afin de parvenir à un cadre de négociation qui contribuerait à éliminer le déficit provincial, tout en continuant à protéger l'expérience en salle de classe des élèves. Dès le départ, nous avons clairement exprimé notre souci de ne pas déroger à nos objectifs financiers. Nous avons également exprimé très clairement notre volonté de travailler avec nos partenaires à trouver des solutions qui pourraient comprendre des alternatives aux propositions de départ du gouvernement.

Protocole d’entente entre l’Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA) et le gouvernement

Le 5 juillet 2012, le gouvernement et l’OECTA ont signé un protocole d’entente (ci-joint) comportant les principaux points suivants :

- des hausses salariales de zéro pour cent pour 2012-2013 et 2013-2014;
- la reconnaissance des mouvements partiels dans la grille des qualifications et de l’expérience des enseignants plus jeunes dans le métier;
- trois journées de perfectionnement professionnel non rémunérées au cours de la deuxième année de l’entente;
- un accord prévoyant la formation d’un comité qui se penchera sur la restructuration de la grille des qualifications et de l’expérience en vue d’en assurer la viabilité à long terme;
- l’élimination de l’actuelle gratification de retraite pour le paiement des congés de maladie accumulés mais non utilisés, qui occasionne une obligation de

1,7 milliard de dollars pour les conseils scolaires;

- un régime de congés de maladie à court terme restructuré qui comprend jusqu’à 10 jours rémunérés à 100 % et jusqu’à 120 jours à rémunération réduite;
- une entente pour la prise en charge des questions non monétaires, notamment pour la création d’un mécanisme d’embauche plus transparent pour les enseignants.

Les détails du protocole d’entente, qui diffèrent légèrement de ceux que renferme le règlement des SBE pour 2012-2013, démontrent clairement que le gouvernement avait à cœur d’examiner des solutions de rechange, pourvu que celles-ci protègent l’expérience en classe et ne mettent pas en péril nos objectifs budgétaires.

Il est à noter qu’un règlement révisé, en fonction du protocole d’entente intervenu avec l’OECTA, pour l’attribution des subventions aux conseils scolaires pour l’exercice financier 2012-2013 n’a pas encore été élaboré. L’information contenue dans la présente note de service est donc fournie en l’absence d’un tel règlement.

La prise d'un tel règlement par le lieutenant-gouverneur en conseil est une condition sine qua non de la mise en œuvre des changements réglementaires décrits dans la présente note.

Le Ministère prévoit de demander la prise de ce règlement et vous avisera si celui-ci est promulgué.

Négociations locales

Nous nous attendons à ce que les conseils scolaires entreprennent le processus de négociation suffisamment à l'avance pour s'assurer que les écoles amorcent l'année scolaire sans interruption en septembre. Pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014, nous nous attendons également à ce que tous les conseils scolaires négocient en conformité avec le cadre de négociation décrit dans le protocole d'entente entre l'OECTA et le gouvernement.

Nous demandons aux conseils scolaires d'indiquer au Ministère, au plus tard à 9h00 le mercredi 1er août 2012, la situation de leur processus de négociation locale et sa conformité avec le protocole d'entente. Veuillez fournir cette information à Gabriel F. Sékaly par courriel à Gabriel.Sekaly@ontario.ca.

Responsabilité financière

Comme vous le savez, en vertu de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires sont tenus de soumettre des budgets équilibrés. En plus d'être équilibré, leur budget doit être viable à long terme sur le plan financier. Cela veut dire que les résultats des négociations locales doivent concorder avec le cadre financier provincial.

Aboutir à des résultats de négociations locales en dehors du cadre financier provincial mettrait en doute la capacité d'un conseil scolaire à faire face à ses obligations financières. La ministre pourrait alors décider d'exercer le pouvoir, qui lui est dévolu dans la *Loi sur l'éducation*, d'assainir la situation financière du conseil concerné.

Si vous avez besoin d'autres renseignements sur les options de négociations locales décrites ci-dessus, veuillez communiquer avec :

Question	Nom	Contact
Responsabilité et rapports financiers	Andrew Davis	416 327-9356 andrew.davis@ontario.ca
Financement de fonctionnement	Joshua Paul	416 327-9060 joshua.paul@ontario.ca

Le gouvernement demeure déterminé à soutenir la mise en place réussie des ententes de la TPD dans le cadre des négociations locales. Le gouvernement poursuit également son engagement à atteindre ses objectifs budgétaires, à protéger l'expérience en salle de classe des élèves et à s'assurer que les écoles ouvrent normalement cet automne.

Original signé par

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint

p. j.

cc : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances